



INTERNATIONAL DOBERMANN CLUB : CONGRES

Traduction des points importants du compte-rendu du Congrès de L'IDC du 8 septembre 2017 :

A titre informatif, les décisions les plus importantes sont les suivantes:

1. **Les formulaires HD**, y compris les radios, doivent être envoyés au :
Dobermann Verein - Feldkirchener Str. 10, D-85551 Kirchheim
2. **Justificatif de la BH pour la ZTP** : le justificatif de la BH passée dans le pays de résidence du propriétaire doit être présenté avant le début de l'examen. Des tests équivalents (comme le TAN français ou un IPO étranger) ne seront plus reconnus et ne peuvent remplacer la BH conforme au règlement de la FCI.
3. **Justificatif de parenté du chien pour la ZTP** : à partir du 01.01.2020 ne seront autorisés à passer la ZTP à l'étranger que les chiens dont les parents peuvent justifier d'une ZTP allemande. Un justificatif de la HD des parents n'est plus suffisant. Les nouveaux pays de l'IDC ne sont pour le moment pas concernés par cette réglementation.
4. **Championnat du monde IDC et ZTP** : les pays qui n'ont pas payé leur cotisation au 1^{er} mai n'ont pas l'autorisation d'organiser une ZTP et / ou n'ont pas l'autorisation de participer à l'IDC.
Les informations de la modification du standard n° 143 à partir du 01.08.2016 ont été publiées en avril 2016. Afin d'éviter toute incertitude supplémentaire de la part des exposants et conducteurs, voici à nouveau les modifications du standard validées par la FCI depuis le 01.08.2016 :

➤ **Les expositions d'après le décret de la FCI du 07.03.2016 (citation FCI)**

1. Les pays, dans lesquels il y a une interdiction générale d'exposition de chiens à oreilles et queues coupées : dans ce cas le règlement du pays est en vigueur et il n'y a aucun moyen d'inscrire ces chiens à oreilles et queues coupées à des événements organisés par la FCI.
2. les pays, dans lesquels il n'y a aucune interdiction d'exposer de chien otectomisé ni caudectomisé : dans ce cas les chiens des races habituellement coupées peuvent participer sans limitation aux manifestations autorisées par la FCI. Dans ces cas, le fait qu'un chien soit coupé ou non ne doit ni favoriser, ni défavoriser les jugements.
3. Cette décision est en vigueur à compter du jour de sa publication et ce jusqu'en décembre 2024.

➤ **Les expositions de l'IDC à partir de 2017**

1. Pour tous les chiens, nés à partir du 1er aout 2016, le standard international doit être appliqué. Les chiens coupés, nés après le 1^{er} aout 2016 ne peuvent pas être déclarés conformes au standard.
2. Tous les chiens qui ont été coupés à l'étranger avant le 1er aout 2016 peuvent participer toute leur vie à une exposition de l'IDC.

➤ **ZTP**

1. Pour tous les chiens nés depuis le 1er aout 2016, le nouveau standard international doit être appliqué. Les chiens coupés, nés après le 1^{er} aout 2016, ne sont pas déclarés standards.
2. Tous les chiens coupés à l'étranger avant le 1er aout 2016 peuvent participer tout au long de leur vie à une ZTP.

➤ **Examens**

Tous les chiens peuvent passer des tests dans un pays tant qu'il n'existe pas d'autre règlement.

Exception en Allemagne : La participation des chiens coupés à la DV Meisterschaft et IPO n'est plus autorisée depuis 2011.

Les modifications des différents règlements sont en élaboration et entrent en vigueur selon les conditions suscitées.

Les documents définitifs seront disponibles sur le site : www.dobermann.de

Ainsi, tous les règlements publiés précédemment sont déclarés caducs.
Nous ne pouvons pas être déclarés responsables de ce que publient d'autres sources.